

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 89

Vereinsnachrichten: Assemblée des délégués du 17 juillet 1909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS DE LA RÉDACTION

Le compte rendu de la caisse pour l'année de gestion de 1908 à 1909 sera publié dans le numéro de septembre.

* * *

MM. les membres et les comités de sections sont instamment priés de communiquer au rédacteur, afin qu'il puisse en parler dans „L'Art Suisse“, tous les concours arrivant à leur connaissance.

Assemblée des délégués du 17 juillet 1909.

M. Sylvestre est élu président.

Il est donné lecture par le secrétaire central du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués et de l'Assemblée générale de Bâle.

Sont présents les délégués suivants:

Section Aarau (1 voix) Wylér.
 Bâle (2 voix) Seifert.
 Berne (3 voix) Geiger, Prochaska, Born.
 Fribourg (1 voix) Brüllhart.
 Genève (4 voix) Sylvestre, Vautier, Vibert.
 Lausanne n'est pas représenté.
 Lucerne (1 voix) Emmenegger.
 Munich (2 voix) Welti, Mettler.
 Paris n'est pas représenté.
 Tessin „ „ „
 Valais „ „ „
 Zurich (2 voix) Righini, Meyer.
 Neuchâtel (3 voix) Röthlisberger, L'Eplattenier, Bailé.

2. Rapport présidentiel.

M. Hodler, président, annonce que les relations de la société avec le Kunstverein se sont considérablement améliorées, ceci grâce à l'esprit conciliateur dont fait preuve M. Abt. Les démarches faites dans le but d'obtenir un bâtiment d'exposition à Berne sont restées sans résultat. Seule une offre de subvention a été faite par le gouvernement fédéral. M. Hodler a fait des démarches aux fins d'organiser une exposition à St-Gall. Ces démarches n'ont malheureusement pas abouti.

3. Vérification des comptes.

MM. Emmenegger et Röthlisberger sont vérificateurs des comptes.

5. Election du Président central.

A l'unanimité M. Hodler est réélu Président central.

6. Admission des candidats.

M. Röthlisberger demande que chaque délégué donne des renseignements sur les candidats présentés par sa section.

Candidats:

Section Aarau: Ernst, Otto, peintre, a exposé à l'exposition de Bâle.

Bâle: Stutz, Arnold, peintre, exposition de Genève.
 (Quelques membres se demandent si c'est là un titre suffisant.)

Berne: Zehnder, exposition de Bâle.
 Lüscher.
 Züricher, ancien membre.
 Brand, exposition de Bâle.
 Egger, Ernst, exposition de Bâle.

Genève: Forestier, ancien membre.
 Sarkisoof, peintre, exposition de Bâle.
 Hubacher, sculpteur, „ „ „
 Morard, peintre, „ „ „

Section Genève: Helle, peintre, exposition de Bâle.

Hornung, peintre, „ „ „
 Braillard, architecte, „ „ „
 Dunand, peintre, „ „ „
 Sandoz, peintre, „ „ „

Lausanne: Dutoit, peintre, „ „ „
 Francillon, peintre, expos. de Lausanne.
 B. de Haller, peintre, expos. de Bâle.
 Epitiaux, architecte,

Munich: Meyer, sculpteur, exposition de Bâle.
 Rindlispacher, „ „ „
 Moos, peintre, aucun titre.
 Parrin, peintre, Sécession Munich.

Neuchâtel: Matthey, Maurice, exposition de Bâle.
 Gogler, „ „ „
 Houriet, „ „ „
 Matthey, Octave, „ „ „
 Aubert, „ „ „
 Perrin, sculpteur, „ „ „
 Jeanneret, Chr., „ „ „
 Reussner, „ „ „

Paris: Rambert, peintre, Salon Art. français.
 Flury, Salon Société nationale.
 Loger, Salon Art. français.
 Alder, „ „ „
 Binder, exposition de Bâle.
 Eberhard, Salon Art. français.
 Laker, Hans, Salon d'automne.

Zurich: Alder, exposition de Bâle.
 Christoffel, „ „ „
 Affeltranger, „ „ „

Candidats supplémentaires:

Section Lucerne: Felder, architecte, prés. par Emmenegger.
 Sutter, architecte, „ „ „

Genève: Syz, Gustave, sculpteur, prés. par Vibert.

7. Création d'un secrétariat central.

M. Loosli donne des explications sur sa gestion du journal depuis le 1^{er} octobre 1908.

M. Righini se plaint de la rédaction et expose que la section de Zurich ne désire pas le maintien du rédacteur actuel. Le Comité central se déclarant au contraire satisfait en général de la rédaction du journal, M. Righini constate que les reproches de la section de Zurich vont au Comité central. M. Hodler regrette la démission de M. Wuillermet.

M. Tièche propose que l'Assemblée envoie à M. Wuillermet une lettre le priant de retirer sa démission.

M. Vautier fait remarquer que la lettre de M. Bucherer ne s'adressait pas à M. Wuillermet et qu'il est inutile de prier celui-ci de retirer sa démission.

M. Emmenegger appuie la proposition Tièche.

Le Président met aux voix cette proposition, qui est finalement adoptée. Une lettre sera donc envoyée à M. Wuillermet pour l'inviter à revenir sur sa démission.

M. Seiffert clos le débat en blâmant la façon d'écrire de certains correspondants, notamment dans le cas relatif à M. Wuillermet, et voudrait que les correspondants du journal gardent un ton modéré.

M. Loosli donne lecture de la proposition du Comité central tendant à la création d'un secrétariat central.

M. Sylvestre propose de discuter le fond de la proposition avant d'entrer dans les détails. Il déclare que la section de Genève s'oppose à l'octroi de compétences aussi étendues au secrétariat général.

M. Righini déclare que la section de Zurich ne peut pas accepter non plus ces propositions du Comité central.

M. Tièche fait une déclaration semblable au nom de la section de Berne.

M. Born demande que l'on continue comme par le passé à indiquer dans le journal à la veille de l'Assemblée générale les objets de la discussion.

La proposition Sylvestre est adoptée.

Le principe du secrétariat général tel que le proposait le Comité central est par conséquent écarté.

A la suite de ce vote, M. Vibert tient cependant à rappeler les services nombreux rendus à la société par M. Loosli et l'en remercie.

M. Righini, parlant au nom de la section de Zurich, regrette de ne pouvoir partager les sentiments de M. Vibert.

M. Hodler se plaint des exigences de la section de Zurich.

M. Righini riposte et déclare que la section de Zurich n'est pas plus exigeante que les autres sections.

M. Vautier rappelle que le Comité central est investi d'un droit de censure.

M. Emmenegger déclare partager le point de vue de M. Righini.

L'Assemblée passe à l'examen des propositions des sections relative à la création d'un secrétariat central.

La section de Zurich demande que le Comité central présente une nouvelle motion sur la création d'un secrétariat central.

M. Röthlisberger donne lecture de la proposition de la section de Neuchâtel insérée déjà dans *L'Art Suisse*.

M. Vautier est opposé aux propositions de la section de Neuchâtel. Il voudrait que les séances mensuelles du Comité central soient remplacées par des réunions des présidents des sections. Ce point de vue est combattu par MM. Röthlisberger et L'Eplattenier.

La proposition de Neuchâtel combinée avec celle de Zurich est mise aux voix et adoptée.

Le Comité central est ainsi chargé d'étudier la réorganisation du Comité central dans le sens indiqué par la proposition de Neuchâtel et de soumettre en temps utile aux sections des propositions fermes, et cela en temps utile pour qu'elles puissent être votées à la prochaine Assemblée générale.

8. Bâtiment d'exposition.

M. Loosli donne lecture d'une étude relative à un projet de bâtiment d'exposition.

Après un échange de vues entre MM. Sylvestre, Röthlisberger, L'Eplattenier, Vibert, Loosli, l'Assemblée décide de laisser à chaque section la liberté de faire des démarches auprès des autorités aux fins d'obtenir des subsides pour la construction de bâtiments d'exposition. Cette décision est dictée à l'Assemblée par le refus du Département fédéral de l'Intérieur de laisser centraliser les manifestations artistiques dans notre pays.

La section de Berne reprend dès lors à son compte le projet de construction d'un bâtiment d'exposition.

9. Rapports avec le Kunstverein.

Le secrétaire central donne lecture d'un mémoire relatant les entrevues qu'il a eues avec le président du Kunstverein. Il est décidé que la question du Kunstverein sera renvoyée à l'étude des sections.

Sur la proposition de M. Righini le Comité central est invité à se réunir avec le Comité du Kunstverein et à présenter des propositions fermes au vote des sections avant fin novembre. La question des assurances fera l'objet d'une étude plus approfondie de la part du Comité et du secrétaire central.

10. Propositions des sections.

Une proposition de la section de Berne, tendant à ce que la moitié de la cotisation des membres passifs revienne aux sections, est adoptée.

Est de même adoptée une proposition de la section de Zurich tendant à nommer un secrétaire rétribué chargé de

l'organisation et de la surveillance des expositions de la société.

Enfin, lecture est donnée d'une lettre circulaire de la section de Lausanne. L'Assemblée regrette l'abstention de la section de Lausanne et décide toutefois de ne point insérer dans *L'Art Suisse* cette lettre, les griefs qui y sont exposés ayant été discutés déjà à propos du secrétariat central.

La séance est levée à 7¹/₂ heures.

Le secrétaire français:

H. Brülhart.

Assemblée générale du 18 juillet 1909 à l'Enge (Berne).

Monsieur Hodler, président central ouvre la séance et souhaite cordialement la bienvenue aux membres présents.

Mr. le Dr Geiger donne lecture du protocole de l'assemblée des délégués en langue allemande.

Mr. Brullhard, en lit le compte-rendu français.

Mr. Silvestre propose à l'assemblée la ratification des propositions de l'assemblée des délégués d'autant plus qu'elles ont été minutieusement discutées.

Mr. Trachsel est du même avis.

L'assemblée adhère à cette proposition.

MM. Röthlisberger et Emmenegger rapportent sur les comptes et la gestion du caissier central, Mr. Cardinaux, proposant de remercier le caissier de ses bons services et de lui donner décharge. Mr. Emmenegger prie encore les caissiers de sections qui n'ont pas encore versé leurs cotisations à la caisse centrale, de s'exécuter aussi vite que possible. Le compte rendu sur la gestion financière est adopté.

Mr. Suffert désire que le rapport de la caisse soit imprimé dans „L'Art Suisse“, proposition qui est adoptée.

Notre président central, Mr. Hodler, est réélu à l'unanimité et remercie l'assemblée de ce témoignage de confiance.

Chez plusieurs candidats, l'assemblée n'est pas suffisamment renseignée sur leurs qualités dont dépend l'admission. Mr. Emmenegger en propose l'admission provisoire, proposition qui est adoptée. De plus sont admis deux candidats de la section de Lucerne présenté par Mr. Emmenegger, et l'un de celle de Genève, présenté par Mr. Silvestre, qui ne figuraient pas sur liste.

Art. 7 de l'ordre du jour, concernant la création d'un secrétariat central est renvoyé à l'examen du Comité central avec l'ordre de traiter en même temps la proposition de la section de Neuchâtel à ce sujet.

Art. 8. Mr. Loosli, rédacteur, donne un extrait de son rapport sur le travail du Comité central concernant le bâtiment d'exposition, et propose de renvoyer la question à la section de Berne, les négociations ayant prouvé qu'un bâtiment quasi fédéral ne pourrait être érigé.

Mr. Bouvier est d'avis que la question n'est pas close, étant donné que chaque ville peut demander des subventions.

Mr. Silvestre flétrit les promesses faites antérieurement par Mr. Wuillermet, étant donné que le Conseil fédéral était franchement hostile à un bâtiment d'exposition fédéral. Répondant à une interpellation de Mr. Jeanneret, il déclare que les subventions pour les bâtiments d'exposition ne grèveront pas le crédit ordinaire alloué aux Beaux-Arts, mais seront pris d'un crédit spécial.

Art. 9. Loosli, rédacteur, rend compte en abrégé de nos négociations avec le „Kunstverein“, se rapportant à la constitution du jury du „Turnus“ et à la création d'une institution de rentes viagères. Adopté dans le sens des